

# Bonification et retour du programme démarrage en attente d'approbation

L'enveloppe passe de **1 500 m<sup>2</sup>** à un maximum de **2 000 m<sup>2</sup>**

Éléments du programme	Ancien programme	Nouveau programme
Prêt	Prêt 1 500 m <sup>2</sup>	Prêt à vie 1 000 m <sup>2</sup>
Don/prêt de quota	300m <sup>2</sup> à la 20 <sup>ième</sup> année	Prêt à vie, droit à la croissance Non-monnayable et non-vendable
Repris à partir de	11 à 20 <sup>e</sup> année	Prêt à vie
Nombre de gagnants/année	<b>1 gagnant</b>	<b>Selon la croissance annuelle de l'allocation:</b> 2% et plus: 2 gagnants 1% et plus : 1 gagnant Moins de 1%: Aucun
Total de m <sup>2</sup> accordé/année	1 500 m <sup>2</sup>	Maximum 2 000 m <sup>2</sup>

Le prêt pourra être transféré à un membre direct de la famille, il sera repris dans les autres cas. Les anciens gagnants n'auront pas accès au nouveau programme.